



BANQUE DE TUNISIE

2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RNE n°: 120H

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23/04/2019

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2018, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2018 :	110.547.121 D
Report antérieur :	45.996.158 D

Total:	156.543.279 D
--------	----------------------

Répartition :

Réserves légales :	4.500.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	60.000.000 D
Dividendes à distribuer :	56.250.000 D
Réserves Ordinaires	33.000.000 D
Report à nouveau :	2.793.279 D

Total:	156.543.279 D
--------	----------------------

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 56.250.000 dinars, soit 0,250 dinars par action, seront mis en paiement à partir du 6 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux plus-values sur cession d'actions, constituées avant 2011, pour un montant de 4.954.769 dinars sont devenues libres fiscalement. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées en 2010-2014, pour un montant de 56.915.023 dinars, sont devenues fiscalement libres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

Suite au décès de Monsieur Michel LUCAS, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Eric CHARPENTIER pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Eric CHARPENTIER en tant qu'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ce Mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2019-2020-2021) le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric CHARPENTIER.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2019 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité